

# **LA ROYAUTE DU CHRIST**

## **AUJOURD'HUI**

### **I LA DOCTRINE DU CHRIST-ROI**

Le 11 décembre 1925, le Pape Pie XI fit publier l'encyclique "*Quas Primas*" instituant la fête de la Royauté du Christ.

Aucun texte du Magistère n'expose de manière aussi complète la doctrine du Christ-Roi que cette encyclique aujourd'hui particulièrement méconnue qui, pour combattre "*la peste de notre temps*" qu'est le laïcisme, rappelle et proclame que le Christ règne, non seulement sur le cœur et l'âme des individus, mais encore sur les sociétés et les Etats.

*Après avoir rappelé que le Christ-Roi possède le triple pouvoir législatif (par ses commandements auxquels tous doivent obéissance), exécutif ("Tout pouvoir m'a été donné au Ciel et sur la terre") et judiciaire ("le Père ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils"), Pie XI expose qu' "en cette matière, il ne faut pas distinguer entre les individus et les sociétés domestiques et civiles, puisque les hommes réunis en société ne sont pas moins sous la puissance du Christ que les particuliers. Le bien privé et le bien commun ont la même source : "Et il n'y a de salut en aucun autre, et il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous puissions être sauvés". Les citoyens et les Etats ont le même principe de prospérité et d'authentique bonheur : "La cité ne tient pas sa félicité d'une autre source que l'homme, puisque la cité n'est qu'une multitude d'hommes vivant en concorde". Que les chefs de nations ne refusent donc pas de rendre par eux-mêmes et par le peuple à la puissance du Christ leurs hommages publics de respect et d'obéissance, s'ils veulent, en sauvegardant leur autorité, promouvoir et accroître la prospérité de la patrie "*

*Ainsi donc, "aux Etats, la célébration annuelle de cette fête rappellera que les magistrats et les gouvernants sont tenus, tout comme les citoyens, de rendre au Christ un culte public et de lui obéir, elle évoquera devant eux la pensée de ce dernier jugement où le Christ, non seulement expulsé de la vie publique, mais encore négligé ou ignoré avec dédain, vengera sévèrement de telles injustices, car sa volonté exige que l'Etat tout entier se règle sur les commandements de Dieu et les principes chrétiens aussi bien dans la législation que dans la façon de rendre la justice et dans la formation de la jeunesse à une doctrine saine et à une bonne discipline des moeurs".*

### **II LES OBSTACLES A LA ROYAUTE DU CHRIST**

La reconnaissance publique de la royauté du Christ par le pouvoir temporel d'aujourd'hui, est-elle un idéal inaccessible ?

Le fait est que, de nos jours et dans notre pays, la doctrine de la royauté sociale eu Christ est particulièrement méconnue et généralement incomprise. Il importe par conséquent d'étudier pour la connaître et la faire connaître de tous les catholiques qui trop souvent en ignorent jusqu'à l'existence, mais aussi, d'en expliquer le contenu et de réfuter les erreurs et les objections qu'elle rencontre.

**A) - Première objection :** le Christ n'a-t-il pas lui-même proclamé : *"Mon royaume n'est pas de ce monde "* ? Dès lors cette royauté dont il se réclame n'est-elle pas exclusivement spirituelle ?

A cet argument courant, il est aisé de répondre que si la royauté du Christ n'est pas de ce monde (*"non est de hoc mundo"*), c'est, comme le confirme le sens latin de cette traduction, parce qu'elle ne vient pas, elle ne tire pas son origine de ce monde, qu'elle provient d'en-haut et non pas d'en-bas. Mais elle s'exerce en ce monde et sur ce monde.

Et Notre Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas solennellement affirmé à la face de Pilate qui l'interrogeait (*"Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te crucifier et le pouvoir de te relâcher ?"*) : *"Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'En-Haut"*.

*"Désormais, commente Jean Ousset dans "Pour qu'il règne", le doute n'est plus possible, la royauté du Fils de Dieu n'est pas seulement une royauté sur les âmes, elle est aussi une royauté sociale, puisqu'elle est au principe même du pouvoir de Pilate. Preuve certaine que le pouvoir civil n'échappe aucunement à son empire.*

*De son propre aveu, Jésus est donc roi dans ce domaine comme dans tous les autres. Son royaume ne connaît pas de limites. Il remplit l'univers. Telle est la leçon de l'Évangile.*

*Seule une lecture superficielle accompagnée de beaucoup d'ignorance, peut laisser croire qu'en cet endroit, Jésus refuse à sa souveraineté le caractère de royauté sociale. Aucun doute n'est possible. La doctrine est d'une cohérence parfaite. Et l'enseignement du "Pater" est identique.*

*Comme dans les réponses à Pilate, on y distingue, d'abord, l'affirmation du règne : "Que votre règne arrive". Ensuite la soumission à sa volonté, à son enseignement : "Que votre volonté soit faite". Car c'est en cela que consiste votre règne social, dans le fait que sur la terre votre volonté soit respectée, observée comme elle l'est dans le ciel".<sup>43</sup>*

**B) - Deuxième objection :** insister comme vous le faites sur la *"royauté sociale du Christ"*, n'est-ce pas oublier que le Christ doit avant tout régner sur les personnes en vue de leur salut éternel ?

**Réponse :** loin d'opposer la Royauté de Jésus-Christ sur la société au règne de Dieu dans le cœur des hommes, c'est au nom même du salut des âmes que le Christ doit régner sur la société, c'est-à-dire que l'esprit du Christ doit en inspirer les institutions, les lois, la culture et les moeurs.

Pie XII disait le 1er juin 1941 (à l'occasion du 50ème anniversaire de l'encyclique *"Rerum Novarum"* de Léon XIII) que *"de la forme donnée à la société, conforme ou non aux lois divines, dépend et découle le bien ou le mal des âmes"*, d'où la nécessité, précisait-il, de créer des conditions de vie telles que l'âme puisse s'épanouir.

---

<sup>43</sup> Jean Ousset. *Pour qu'il règne* p. 28-29.

A l'inverse, comment l'Eglise peut-elle remplir sa mission dans une société dominée par les "structures de péché" et la "culture de mort" périodiquement dénoncées par le pape Jean-Paul II ?

L'école laïque n'est-elle pas en grande partie responsable, en France, de la déchristianisation des populations, certaines lois civiles responsables de la banalisation du divorce ou de l'avortement, et la pornographie à l'origine de l'actuelle décomposition des mœurs ?

Le Cardinal Pie affirmait à la fin du siècle dernier : "*quand le Christ ne règne pas par les bienfaits qui s'attachent à sa présence, Il règne par toutes les calamités qui découlent de son absence*", et l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle, avec son cortège de guerres, de révolutions, de massacres et de génocides, est là pour en témoigner...

**C) - Autre difficulté :** l'instauration du règne social de Jésus-Christ fait peur. Dites que le pouvoir temporel doit s'exercer conformément aux principes énoncés par le pouvoir spirituel, l'on entendra que l'Etat veut imposer la foi catholique à tous les incroyants, ou l'on ne manquera pas de vous opposer les abus de l'Inquisition et le spectre d'un cléricisme abhorré...

N'est-ce pas l'occasion de rappeler haut et fort que l'Eglise a toujours enseigné que personne ne peut être contraint malgré lui à embrasser la foi catholique ? "*Nul ne doit être mené de force à la foi*", déclarait saint Augustin. "*Les gentils et les juifs ne peuvent d'aucune façon être menés à la foi par la contrainte. Croire est affaire de volonté*", précisait saint Thomas d'Aquin...

### III LE REGNE DU CHRIST EST LE REGNE DE LA VERITE

*Lorsque "le gouverneur romain lui demande : "Tu es roi ? - Oui, répond le Seigneur, "tu l'as bien dit, je suis roi" et immédiatement il accuse le caractère spécial de cette royauté : "Si je suis né, et si je suis venu en ce monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité : quiconque est de la vérité, écoute ma voix" (Jn 18 37). Le Seigneur est donc roi, roi par la vérité ; son royaume, l'Eglise, royaume qui ne ressemble à aucun autre, est le royaume de la vérité ; ses sujets sont ceux qui écoutent et acceptent la vérité" souligne Dom Delatte.<sup>44</sup>*

*Jean Ousset, dans "Pour qu'il règne", en tire les conséquences sociales et politiques : "Jésus est donc né pour cela. Et sa royauté consiste en cela : le rétablissement de la vérité. Rétablissement dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel. Sa royauté est par essence la royauté de la vérité... Royauté universelle d'une doctrine, d'un enseignement. Royauté universelle de la doctrine catholique. Royauté universelle de l'enseignement de l'Eglise. Doctrine et enseignement qui ont leurs incidences sociales et politiques" car n'est-il pas évident que "dans les perspectives de ce règne doctrinal, de ce règne de vérité, de ce règne de l'enseignement de l'Eglise, le grand, l'irréductible ennemi est le libéralisme, puisque c'est là une erreur qui s'en prend à la notion même de vérité et qui, en quelque sorte, la dissout..."<sup>45</sup> ?*

---

<sup>44</sup> Dom Delatte, "*Contempler l'invisible*".

<sup>45</sup> Jean Ousset, "*Pour qu'il règne*" p. 23-25.

## IV LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

*"La royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, conclut Jean Ousset, n'est pas autre chose que l'application de la doctrine sociale de l'Eglise".<sup>46</sup>*

Mère et maîtresse de vérité dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel, l'Eglise professe en effet une doctrine sociale et politique qui, loin d'être une quelconque idéologie née du cerveau de quelque théoricien, repose sur la loi naturelle et la Révélation.

*Cette doctrine sociale de l'Eglise n'est pas facultative : Pie XII ne disait-il pas qu' "elle est obligatoire" et que "nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi et l'ordre moral"<sup>47</sup> ? Et Jean XXIII ne précise-t-il pas que "la vérité et l'efficacité de la doctrine sociale catholique se prouvent par l'orientation sûre qu'elle offre à la solution des problèmes concrets"<sup>48</sup> ?*

*"Experte en humanité, l'Eglise offre par sa doctrine sociale un ensemble de principes de réflexion et de critères de jugement et aussi des directives d'action".<sup>49</sup>*

## V LA MISSION POLITIQUE DES LAÏCS

Le Christ-Roi s'étant proclamé lui-même principe et fin de toute la création, *Alpha et Oméga*, celui auquel tout pouvoir a été donné au Ciel et sur la terre, sa royauté ne peut être qu'universelle, en ce sens qu'elle embrasse tout l'univers créé, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel.

*Mais "alors que la royauté du Christ dans le domaine religieux, dans l'ordre de la conversion et de la vie théologique, se réalise avant tout par le sacerdoce, puisque c'est le prêtre qui est le ministre de la grâce et de l'Evangile, la royauté du Christ sur ce monde se réalise avant tout par le laïc. C'est la mission propre des laïcs de susciter et de maintenir des institutions conformes à la justice chrétienne. Dans cette oeuvre difficile et toujours à reprendre, qu'ils ne se laissent pas égarer par la tentation du laïcisme ; mais aussi qu'ils repoussent résolument les intrusions abusives des clercs et les cléricatismes de toute forme, y compris ce cléricanisme inversé qui se répand de nos jours, où l'on voit des prêtres du Seigneur se réclamer de la religion et de l'Evangile pour dégoûter les laïcs de promouvoir un ordre temporel en accord avec la religion et l'Evangile", souligne à juste titre le Père Calmel o.p..<sup>50</sup>*

En d'autres termes, aux laïcs revient, aujourd'hui comme hier, non seulement le devoir de prier, mais celui de travailler au règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ.

*Le Pape Pie XI ne déplorait-il pas déjà dans Quas Primas qu' "un bien grand nombre d'entre eux ne semblent pas tenir dans leur vie sociale leur place normale, ni posséder l'autorité qui convient à ceux qui portent le flambeau de la vérité" ?*

---

<sup>46</sup> Jean Ousset *"Pour qu'il règne"* p. 30

<sup>47</sup> Au congrès de l'Action Catholique Italienne, le 29 avril 1945.

<sup>48</sup> Encyclique Mater et Magistra, 1961.

<sup>49</sup> Cardinal Joseph Ratzinger. "Instruction sur la liberté chrétienne et la libération", mars 1986.

<sup>50</sup> "Itinéraires" n° 316, septembre-octobre 1987, annexe 5 : "Brève apologie pour l'Eglise de toujours".

*Et cependant, ajoutait-il, "plus les réunions internationales et les assemblées nationales accablent d'un silence indigne le nom très doux de notre Rédempteur, plus il faut l'acclamer et faire connaître les droits de la dignité et de la puissance royale du Christ".*

Que l'Etat ne soit plus un Etat chrétien puisant ses références et son inspiration dans la doctrine de l'Eglise, ne constitue pas un motif d'abstention, bien au contraire ! Il rend plus nécessaire qu'elle ne l'a jamais été, la constitution d'une authentique élite catholique, c'est-à-dire d'un nombre suffisant pour être décisif d'hommes et de femmes capables d'agir, sous leur responsabilité personnelle sans doute, mais en vrais catholiques, dans tous les domaines sur lesquels ils exercent des responsabilités et peuvent avoir une influence.

## **VI QUE FAIRE ?**

Il est par conséquent indispensable que les laïcs catholiques :

- \* consentent à se former par l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise, la découverte des trésors de beauté susceptibles de faire aimer notre civilisation et l'analyse des méthodes d'action susceptibles d'être mises en oeuvre ; le plus efficace étant pour cela de travailler au cours de réunions régulières entre amis ("cellule") ;
- \* travaillent à communiquer, à diffuser et à défendre inlassablement, par une action "de à personne", qu'on ne peut mener que dans son entourage amical, familial ou professionnel, les vérités et les principes sans lesquels aucune société ne peut perdurer ;
- \* s'attachent à constituer des "réseaux d'amitié", tant il est vrai qu'un homme isolé se décourage et n'agit jamais aussi efficacement qu'un petit groupe de personnes solidement formées et motivées, qui peut acquérir une influence réellement sans commune mesure avec son faible poids numérique ;
- \* s'efforcent de remplir scrupuleusement le moindre de ses "devoirs d'état" familiaux, professionnels ou civiques qui sont autant de responsabilités auxquelles nul ne peut se dérober, chacun agissant dans son milieu naturel (famille, école, université, entreprise, communautés locales, etc...) et chacun étant invité à tenir les postes-clefs ou les postes d'influence auxquels ses compétences particulières lui permettent de prétendre ;
- \* et enfin parviennent, par leur engagement politique, à "pénétrer d'esprit chrétien les mentalités et les moeurs, les lois et les structures de la communauté politique"<sup>51</sup>, sans jamais consentir à plier le genou devant César lorsqu'un Etat, qui ne reconnaît pas Dieu et n'admet pas d'autre autorité que la sienne, édicte des lois manifestement iniques.

*En tout état de cause, "pour une animation chrétienne de l'ordre temporel, les fidèles laïcs ne peuvent absolument pas renoncer à la participation à la politique, à savoir à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative et culturelle qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le bien commun".<sup>52</sup>*

*Dans ces conditions, et comme l'affirmait Madame Irène Pivetti, alors présidente de la Chambre des Députés Italienne, le 27 août 1994 à Rimini : "Faire de la politique, pour un catholique, veut dire, en dernière analyse, affirmer visiblement la Royauté du Christ sur la société et sur l'Histoire".*

**ICTUS**

---

<sup>51</sup> "Catéchisme de l'Eglise Catholique", 2105.

<sup>52</sup> Jean-Paul II. "Christi fideles laïci", décembre 1988.